

Jill Wagman, vice-présidente de la Commission des mises en candidature (CMC), rend compte de la réunion par conférence téléphonique du 2 décembre 2016 de la Commission des mises en candidature (CMC) qui portait sur la composition du CSNA, du CMC et du CNA.

1. Composition du CSNA

La CMC recommande la nomination de Raymond Léger au CSNA en raison de son expérience de travail. La Commission aura besoin de nouveaux membres puisque Jill Wagman et Bob Baldwin terminent leur mandat. John Carter et Suzanne Michaud se sont portés volontaires pour faire partie de la CMC.

Motion 3–16.4.1

Que Raymond Leger soit nommé au CSNA pour un mandat de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2017.

Adoptée

Motion 3–16.4.2

Que Michel Benoit soit nommé vice-président du CSNA pour un an à compter du 1^{er} janvier 2017.

Adoptée

Motion 3–16.4.3

Que Winston Maharaj soit nommé président de la CMC à compter du 1^{er} janvier 2017.

Adoptée

Motion 3–16.4.4

Que John Carter et Suzanne Michaud soient nommés à la CMC à compter du 1^{er} janvier 2017.

Adoptée

2. Composition du CNA

Il y avait deux candidats à la présidence du CNA et c'est Conrad Ferguson qui a été choisi. La seconde personne pourrait éventuellement occuper ce poste. David Oakden a participé activement à l'examen de la Section générale des Normes et Ty souhaiterait prolonger d'un an son mandat puisqu'il a de l'expérience en ce qui a trait aux assurances IARD et aux questions réglementaires, ce qui est difficile à remplacer.

Motion 3–16.4.5

Que Conrad Ferguson soit nommé vice-président du CNA à compter du 1^{er} janvier 2017, puis président à compter du 1^{er} juillet 2017.

Adoptée

Motion3–16.4.6

Que le mandat de David Oakden soit prolongé d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2017.

Adoptée

Point 3–16.5 Rapport du président du CNA

Ty Faulds présente les grandes lignes du rapport du CNA et traite des points suivants :

Il y a eu deux réunions du CNA depuis la dernière réunion du CSNA. Le CNA se réunira par conférence téléphonique en janvier et en février pour faciliter l'avancement des projets.

Utilisation de modèles : La norme a été approuvée et entrera en vigueur le 1^{er} janvier 2018, mais son adoption anticipée sera encouragée. Elle concorde en grande partie avec la Norme internationale de pratique actuarielle qui vient d'être publiée.

Critères d'étalonnage : En raison d'un conflit d'intérêts, Tony Williams a démissionné de la présidence du groupe désigné. Todd Saulnier a accepté d'en être président et Mario Marchand en sera vice-président et agent de liaison du CNA. Les changements dans la direction ont retardé la livraison de l'exposé-sondage, mais le groupe est conscient de son importance et compte le publier au printemps de 2017. L'étalonnage d'autres types d'hypothèses (inflation) pourrait être étudié, mais cela retarderait la publication. Le nombre de commentaires reçus avait de quoi surprendre. Il a été décidé de prendre en considération ces commentaires et d'en discuter dans les prochains documents.

Taux d'amélioration de la mortalité : En raison du retard dans l'obtention des données de Statistique Canada, les tables d'amélioration de la mortalité n'ont pu être actualisées. D'autres sources de données sont utilisées, bien qu'elles ne soient pas aussi exhaustives.

Valeurs actualisées des rentes : Des questions ont été portées à la connaissance du CNA au sujet de l'écart supposé et du taux d'actualisation et des régimes à prestations cibles. L'exposé-sondage devrait être soumis à l'étude du CNA au début de 2017.

Section générale : Dans un premier temps, il a été question d'intégrer l'examen par les pairs au mandat, mais étant donné qu'il s'agit d'un sujet à controverse, il a été décidé de la faire examiner par un groupe désigné distinct qui étudiera cette question et préparera une déclaration d'intention.

NIPA 4 : L'IASB met la dernière main à l'IFRS 17. La version finale est prévue pour juin 2017. L'AAI travaille à la préparation d'une norme modèle. Certains s'inquiètent de la possibilité que celle-ci ne circoncrive pas autant l'étendue des pratiques que ne le fait la norme canadienne, si bien qu'il faudra l'examiner.

Partie 2000 : On s'attend à ce qu'elle soit finalisée sous peu, mais aucun changement majeur n'est prévu.

Point 3–16.6 Processus de recrutement du CNA

Anne Kleffner présente un rapport sur le travail accompli à ce jour par le groupe de travail composé de Susan, Jill et Anne. Elles ont interrogé d’anciens présidents du CNA et il semble y avoir concordance des expériences au sein du CNA et accord sur qui a fonctionné et sur ce qui pourrait être amélioré. La diversité des domaines de pratique est un défi constant.

Ty ne juge pas nécessaire de commencer par un mandat de deux ans. Si un membre pose problème, il suffit habituellement de discuter avec lui pour savoir s’il va répondre aux attentes ou préférer abandonner son siège au CNA.

Le vice-président devrait être en place pour au moins un an afin qu’il ait le temps d’être bien au fait de toutes les activités du CNA. Dans l’idéal, le président désignerait un nouveau vice-président peu de temps après son entrée en fonction. La durée du mandat du vice-président peut influencer sur la durée du mandat du président.

Les résultats doivent correspondre avec ce que le CNA a proposé dans son plan stratégique. Vu que Conrad a joué un rôle déterminant dans la formulation du plan stratégique, une discussion avec lui devrait avoir lieu.

Il est proposé que la prolongation des mandats soit faite par le président du CNA.

Il serait utile de mettre par écrit un plan de fonctionnement du CNA une fois que les mandats et le plan stratégique auront été finalisés.

Point 3–16.7 Mandats du CNA et du CSNA

Il est suggéré que le soutien à l’ICA ou à la profession ne devrait pas faire partie des objectifs ou de la mission.

Le groupe de travail (GT) commencera en janvier à préparer le mandat du CSNA en vue d’en présenter une première version à la réunion mixte d’avril. Le mot « shall » doit être supprimé de tous les documents anglais du CNA et du CSNA

Font partie du projet d’ordre du jour de la réunion mixte d’avril :

- l’historique de la création du CSNA et du CNA et leur objet;
- leur responsabilité (devant qui);
- leur soutien à l’ICA par opposition à la protection directe de l’intérêt public;
- la clarification des questions soulevées par le CSNA au sujet du mandat.

Mesure à prendre

- **Le groupe de travail préparera une nouvelle version du mandat.**

Point 3–16.8 Rapport d’activité de l’ICA

Michel Simard rend compte des activités suivantes du Conseil d’administration :

- Modification approuvée des Statuts administratifs afin d’exiger la déclaration obligatoire des condamnations au criminel – le processus est en cours;

- On a retenu les services d'un avocat spécialisé en droit criminel qui a participé à la préparation d'études de cas pour faciliter l'évaluation des déclarations de culpabilité;
- Étude de la possibilité d'une modification des Statuts administratifs liée à la Politique sur l'approbation des énoncés publics;
- La révision du processus de PPC en est à l'étape de la consultation, ce qui limitera les cas d'exemption possibles et la nécessité de faire une demande d'exemption;
- Le processus d'examen de la gouvernance suit son cours avec des discussions sur la structure et la nécessité de réduire les choses redondantes au sein des comités et de mettre l'accent sur l'aspect réglementaire de la profession actuarielle au Canada pour créer un contrôle public tangible;
- L'éducation avec possibilité d'autonomie quant au système d'examen, et des changements au PAU afin d'inclure les examens de l'ICA.

Point 3–16.9 Rapport au conseil d'administration de l'ICA

Le Conseil d'administration n'a pas posé de questions après l'exposé de Tricia à la réunion de décembre. Lors d'une conférence récente de KPMG, Neville Henderson, du BSIF, a fait savoir qu'on percevait un manque d'indépendance dans le milieu actuariel et qu'il faudrait adopter un point de vue à plus long terme à l'égard des questions devant faire l'objet d'une normalisation. Tricia estime qu'une réponse devrait être faite à Neville afin que l'accusation ne persiste. Cette question devrait être abordée à la réunion mixte d'avril.

Point 3–16.10 Plan d'action du CSNA pour 2017

Le plan d'action est passé en revue.

Mesures à prendre

- **Reporter la question du mandat à l'ordre du jour de la réunion d'avril.**
- **Tricia fera la demande d'inscription de points à l'ordre du jour avant la réunion.**
- **Les propositions de conférenciers pour les réunions d'avril et d'août doivent être envoyées à Tricia.**

Point 3–16.11 Suivi des mesures à prendre

Deux points seront reportés. Les mesures à prendre doivent être envoyées immédiatement après la réunion.

Point 2-16.4 Rapport de la présidente du CNA

- ***Tricia fera part au CNA des commentaires du CSNA après chaque réunion.***

Point 2-16.6 Mandats du CNA et du CSNA

- ***Les membres du CSNA liront le mandat du CNA et feront part de leurs commentaires à Ty et à Tricia.***
- ***Le groupe de travail (Ty, Tricia, Michel B., Michel S., Susan) révisera les mandats du CNA et du CSNA et apportera de nouvelles versions à la réunion de décembre.***

Point 3–16.12 Dates des réunions en 2016-2017

Calendrier des prochaines réunions du **CSNA** :

- 3 avril 2017, à Toronto (réunion mixte CNA-CSNA et souper)
- 4 avril 2017, à Toronto
- 22 août 2017, à Toronto
- 22 novembre 2017 (assemblée publique), à Montréal

Calendrier des prochaines réunions du **CNA** :

- 17 janvier 2017, de 12 h à 15 h (téléconférence)
- 21 février 2017, de 12 h à 15 h (téléconférence)
- 3 avril 2017, de 10 h à 17 h 30 (centre-ville de Toronto), suivie du souper CNA-CSNA
- 6 juin 2017, de 9 h 30 à 16 h 30 (aéroport de Toronto)

Point 3–16.13 Autoévaluation du CSNA

Dans l'ensemble, les résultats de l'autoévaluation ont été positifs et on note des améliorations là où on avait des lacunes auparavant. Le manque de connaissance en matière d'assurances IARD a été compensé par le recrutement de Suzanne au comité. Il est mentionné qu'il pourrait être utile d'avoir au sein du CSNA un membre spécialisé en déontologie. On note qu'il serait peut-être plus avantageux de programmer la séance à huis clos en début de réunion.

Il pourrait être utile de créer un plan stratégique ou opérationnel pour le CSNA.

Points 2-16.9 Assemblée publique

Il est proposé que le CSNA ne fasse dorénavant qu'une seule webémission pour l'assemblée publique, ce qui permettrait une présentation plus longue et plus approfondie. Il pourrait y avoir alternance à chaque année de nouvelles et d'exposés détaillés afin de varier le contenu.

Mesure à prendre

- **Leona enverra un questionnaire aux participants de l'assemblée publique.**

Point 2-16.13 Séance à huis clos

Le CSNA tient une séance à huis clos.

Puisqu'il n'y a pas d'autres points à discuter, la séance est levée à 14 h 54.